

CIRCULAIRE 049-19

Le 18 mars 2019

2^e PUBLICATION

**APPEL DE CANDIDATURES
COMITÉ DE DISCIPLINE DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») sollicite les candidatures de personnes intéressées et se qualifiant afin de faire partie de la liste de personnes admissibles à agir comme membre de son Comité de discipline.

La Bourse est reconnue par l'Autorité des marchés financiers à titre de bourse et d'organisme d'autoréglementation. La Division de la réglementation (la « Division ») est une unité d'affaires distincte de la Bourse responsable d'exercer les fonctions et les activités de réglementation de la Bourse.

Le Comité de discipline de la Bourse est chargé d'entendre les plaintes déposées en vertu de l'article 4.201 des Règles de la Bourse, ainsi que d'accepter ou de rejeter des offres de règlement, conformément aux articles 4.301 et suivants.

COMPOSITION DU COMITÉ DE DISCIPLINE

La Bourse dresse une liste de personnes admissibles à agir comme membre d'un Comité de discipline. Cette liste et tout changement à celle-ci doivent être approuvés par le Comité spécial de la Division.

Tel que le prévoit l'article 4.203 des Règles de la Bourse, cette liste est composée :

a) De personnes :

- i) qui sont des administrateurs, dirigeants ou associés des participants agréés de la Bourse; ou
- ii) qui sont à la retraite de l'industrie des valeurs mobilières et qui, avant de quitter, agissaient en tant qu'administrateurs, dirigeants ou associés d'un participant agréé de la Bourse.

b) au moins deux (2) personnes qui ne sont liées d'aucune façon à un participant agréé ou à la Bourse.

Le Comité de discipline est composé de trois personnes nommées par le Chef des affaires juridiques, qui doit en choisir deux parmi les personnes mentionnées au paragraphe a) de l'article 4.203, et une parmi les personnes mentionnées au paragraphe b) de l'article 4.203.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES

Les membres visés par l'alinéa a) i) de l'article 4.203 des Règles de la Bourse (administrateur, dirigeant ou associé d'un participant agréé) sont rémunérés comme suit :

- Honoraires au taux de 125 \$ l'heure pour la préparation de l'audition (2 heures maximum), pour la durée d'une audition, la délibération et la rédaction d'une décision, le cas échéant.

Les membres visés par l'alinéa a) ii) de l'article 4.203 des Règles de la Bourse (personne à la retraite de l'industrie des valeurs mobilières et qui, avant de quitter, agissait en tant qu'administrateur, dirigeant ou associé d'un participant agréé) sont rémunérés comme suit :

- Honoraires au taux de 300 \$ l'heure pour la préparation de l'audition (2 heures maximum), pour la durée d'une audition, la délibération et la rédaction d'une décision, le cas échéant.

Les membres visés par le paragraphe b) de l'article 4.203 des Règles de la Bourse (personne qui n'est liée d'aucune façon à un participant agréé ou à la Bourse) sont rémunérés comme suit :

- Honoraires au taux de 300 \$ l'heure pour la préparation de l'audition (2 heures maximum), pour la durée d'une audition, la délibération et la rédaction d'une décision, le cas échéant.

CANDIDATURES

Date limite de réception des candidatures :

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae ainsi que le formulaire de candidature annexé à la présente au plus tard le **12 avril 2019** à l'attention de :

Mélanie Giroux
Technicienne juridique
Bourse de Montréal Inc.
Courriel : melanie.giroux@tmx.com

Adresse Postale :
1800 – 1190 avenue des Canadiens-de-Montréal
C.P. 37
Montréal (Québec) H3B 0G7

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec Alexandre Normandeau, Conseiller juridique, au 514-787-6623 ou à alexandre.normandeau@tmx.com.

Sabia Chicoine
Chef des affaires juridiques
Bourse de Montréal Inc.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Liste de personnes admissibles à agir comme membre
d'un comité de discipline de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** »)

Je, _____, soussigné(e), souhaite faire partie de la liste de personnes admissibles à agir comme membre d'un comité de discipline de la Bourse.

Article 4.203 a) i) des Règles de la Bourse

1. a) Êtes-vous ou avez-vous été au cours des trois dernières années un administrateur, dirigeant ou associé d'un participant de la Bourse ?

- Oui
 Non

b) Si oui, veuillez indiquer le nom du participant, votre rôle, votre date d'entrée en fonction et, votre date de départ, le cas échéant :

Article 4.203 a) ii) des Règles de la Bourse

2. a) Êtes-vous à la retraite ?

- Oui
 Non

b) Si oui, avant votre départ à la retraite, agissiez-vous en tant qu'administrateur, dirigeant ou associé d'un participant ?

- Oui
 Non

c) Si oui, veuillez indiquer le nom du participant, votre position, votre date d'entrée en fonction et la date de votre départ à la retraite :

Article 4.203 b) des Règles de la Bourse

3. a) Êtes-vous ou avez-vous été au cours des trois dernières années un salarié de la Bourse ou d'un participant de la Bourse ?

Oui
 Non

b) Si oui, veuillez préciser s'il s'agit de la Bourse ou d'un participant (le cas échéant, veuillez indiquer le nom du participant), votre rôle, votre date d'entrée en fonction et votre date de départ, le cas échéant :

4. a) Est-ce qu'un membre de votre famille immédiate (conjoint, père, mère, enfant, frère ou sœur, beau-père, belle-mère, gendre ou belle-fille, beau-frère, belle-sœur ou toute autre personne qui partage votre résidence) est ou a été au cours des trois dernières années membre de la haute direction (président ou vice-président du conseil d'administration, président, vice-président, membre de la direction) de la Bourse ou d'un participant de la Bourse ?

Oui
 Non

b) Si oui, veuillez indiquer le nom du membre de votre famille, son rôle, le nom du participant, sa date d'entrée en fonction et sa date de départ, le cas échéant :

5. a) Est-ce qu'au cours des trois dernières années, vous, votre conjoint, votre enfant mineur ou l'enfant mineur de votre conjoint, ou encore votre enfant ou l'enfant de votre conjoint qui partage votre résidence, qu'il soit mineur ou non, avez accepté des honoraires de consultation, de conseil ou d'autres honoraires (à l'exception de la rémunération reçue à titre de membre du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration) de la Bourse ou d'un participant de la Bourse?

Oui
 Non

b) Si oui, veuillez préciser à qui les honoraires furent versés, s'il s'agit d'honoraires versés par la Bourse ou par un participant (le cas échéant, veuillez indiquer le nom du participant), la date du versement et les motifs du versement d'honoraires :

6. Êtes-vous prêt(e) à occuper le rôle de président(e) lors d'une audition?

- Oui
 Non

7. Êtes-vous apte à participer à une audition, qu'elle se déroule en anglais ou en français?

Français

- Oui
 Non

Anglais

- Oui
 Non

ATTESTATION

Je, _____, déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets. De plus, je consens par la présente à ce que la Bourse utilise ces renseignements afin de déterminer mon éligibilité à faire partie de la liste de personnes admissibles à agir comme membre d'un comité de discipline de la Bourse et dans l'affirmative, afin de former des panels du comité de discipline de temps à autres et à ce que la Bourse communique ces renseignements aux membres du Comité spécial de la Division de la réglementation de la Bourse.

Signature : _____

Date : _____